



GRAIMBOVILLE, le 23 mai 2022

DE M. VASSE Sylvain MAIRE
A
Mme l'adjointe
Messieurs les adjoints
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers

CONVOCAATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la **Salle Polyvalente**,

Le mardi 31 mai 2022 à 19H

Ordre du jour :

Appel nominal

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 15 mars 2022 et du 05 avril 2022

Communications et Informations diverses :

- Retour de la fête familiale du samedi 21 mai
- Déploiement de la fibre
- La commission de contrôle de la liste électorale du 19 mai 2022
- Elections législatives : planning de présences
- Conférence « Proximité » du 26 avril

Points travaux :

- Acquisition parcelle de M. ALLEAUME : création de trottoir

Délibérations :

- 1- Fonds d'aides aux jeunes
- 2- Tarifs communaux : les tonnelles
- 3- Tarifs communaux : les cavurnes
- 4- Effacement de réseaux : route de la Golette
- 5- Classe de découverte à Paris : subvention
- 6- Travaux escalier de l'église : choix de l'entreprise
- 7- Demande d'adhésion de communes au SDE76 (pour les communes d'Eu, d'Arques la Bataille et de Gruchet-le-Valasse)

Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées





**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mai, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire

Mme BUREL Ghislaine, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme HAUCHECORNE Céline, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. TROUVAY Jean-Charles, Mme ZEGGAÏ Marie-Laure, conseillers municipaux

Absents et non représentés :

Mme DELORY Dorothee, M. RECHER Jonathan, Mme SAMPIC Caroline

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme BUREL est nommée secrétaire par 12 voix (Mme DELORY, M. RECHER et Mme SAMPIC étant absents et non représentés)

- **Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022**

M. VASSE : Avez-vous des observations à formuler ? **Non**

Le Procès-Verbal du 22 mars 2022 est adopté par 12 voix (Mme DELORY, M. RECHER, Mme SAMPIC étant absents et non représentés)

- **Approbation du procès-verbal du 5 avril 2022**

M. VASSE : Avez-vous des observations à formuler ? **Non**

Le Procès-Verbal du 5 avril 2022 est adopté par 12 voix (Mme DELORY, M. RECHER, Mme SAMPIC étant absents et non représentés)

- **Remerciements**

M. VASSE : Nous avons reçu une carte de la part de la maman de Guillaume. Elle nous remercie pour l'envoi des fleurs lors du décès de son mari.

Je vous annonce également que le contrat de Guillaume s'est terminé aujourd'hui. Il devrait reprendre une activité sur Saint-Romain, en contrat d'été, pour le moment. Si l'opportunité d'un contrat aidé se présentait, la commune de Saint-Romain serait favorable pour l'embaucher ; à nous, maintenant, d'étudier la possibilité, ou non, de le remplacer.

19H05 – Arrivée de M. RECHER

- **Communications et informations diverses**

→Retour sur la fête familiale du 21 mai 2022

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Je suis très satisfait par le brassage souhaité sur toutes les plateformes proposées. J'aurais espéré un peu plus de monde en soirée, bien que les Food Truck aient eu du mal à absorber le flux de consommateurs. Par contre, ils sont très satisfaits de leur journée « ventes ». Avec un plus grand nombre de personnes, l'attente aurait été plus longue aux stands de restauration... Nous voulions offrir un espace varié en activités tout l'après-midi et, vous avez pu apercevoir, un city bondé, des vélos, des trottinettes, des skates, des enfants qui couraient partout, des personnes qui jouaient aux cartes et des familles, des amis qui refaisaient le monde... Le terrain de pétanque était occupé par des jeux divers (molki, pétanque),

Je tenais à remercier la GAEC HAUCHECORNE pour le prêt de son plateau, Maxime VASSE pour le prêt des bottes de paille qui ont servi d'assises naturelles,

Patrick BLONDEL pour son aide, certes salariée le samedi, mais bénévole le dimanche,

A tous les membres du conseil qui ont participé ponctuellement ou totalement en fonction de leurs disponibilités,

Aux associations : Totem Roller, ESPC et Cécifoot pour leurs animations gratuites,

Et aux élus représentants leur entité qui ont passé de longs moments à échanger et qui ne sont pas venus que pour la photo. Je pense notamment à Malika CHERRIERE qui s'est très longuement entretenue avec nous.

Merci à Luc DUMESNIL qui, via sa société, nous offre la partie non alcoolisée du verre de l'amitié, ce qui représente, tout de même, un coût de 122 euros,

A Christophe MENARD et Didier LEFEBVRE qui ont été les pierres angulaires pour ce projet. Je tiens à souligner que Christophe a tenu à être présent, bénévolement, à cette soirée.

Merci enfin à Mme THOMAS qui nous a offert ses clichés que je vous propose de partager en fin de séance.

M. VASSE : Ce fût une belle manifestation et sous le soleil. Nous n'avons que des retours très positifs des gens présents. J'ai eu aussi par téléphone des félicitations, et notamment, pour le très beau feu d'artifices. Je remercie la commission en charge de toute la mise en place de cet après-midi festif.

19H10 – Arrivée de Mme DELORY

M. VASSE : Ce moment est peut-être à reproduire, sous une autre forme, afin de devenir, pourquoi pas, une fête de village. Le groupe de travail pourrait y réfléchir. Il nous communiquera, prochainement, le montant des dépenses pour cette manifestation.

M. LEMAIRE : Les dépenses ont été moindre que prévues.

M. VASSE : Les élues présentes étaient : Malika CHERRIERE, Claire GUEROULT et la Maire de Fécamp, Agnès POUSSIER-WINSBACK. Nous sommes peut-être une ville rurale de 600 habitants mais, il s’y passe des choses comme à la ville. Nous avons de très bonnes infrastructures que les habitants et les jeunes se sont bien appropriées. Je remercie tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à cette fête familiale ainsi que les associations présentes.

→**Déploiement de la fibre**

M. VASSE : A l’initiative de la communauté urbaine, une réunion s’est tenue le 3 mai. M. LEMAIRE a représenté notre commune. Je lui laisse la parole.

M. LEMAIRE : Virginie LUCOT AVRIL, vice-présidente du département, a présenté le point de situation du déploiement de la fibre optique.

M. LEMAIRE visionne et présente les documents

- 1) 601 communes à fibrer – 550 conventions à passer avec les maires – 6.000 conventions à passer avec les propriétaires d’immeubles – 4.000 conventions à passer avec les particuliers
60.000 boîtiers optiques à installer sur toute la Seine-Maritime. Ils le seront avant la fin de l’année.
- 2) Budget de 360 millions d’euros financé principalement par «Le Havre Seine-Métropole», «France très haut débit» «France Connect» et le département de Seine-Maritime.
- 3) Boîtier «SRO» (Surface Read Out), nous en avons un, chemin du Moulin à Vent. Boîtier «PBO» (Point de Branchement Optique) situé en haut des poteaux France Télécom en liaison aérienne.
- 4) Le département sera le maître d’ouvrage. Le délégataire de service public sera «Connect 76», (responsable des raccordements finaux jusqu’à nos habitations), et ensuite, les «FAI» (Fournisseurs d’Accès à Internet) proposeront leurs offres aux particuliers.
- 5) Pour les communes de Caux Estuaire, dont Graimbouville, il y aura 19 armoires (SRO), 7.889 prises déployées et recettées (prises construites) et 1.781 prises validées en DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés).
- 6) Toute la partie « EST » du plan de toutes les communes de Caux Estuaire est déjà ouverte à la commercialisation. Pour les autres communes, dont Graimbouville, ce sera

courant du 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2022. Donc, normalement, à la fin de l'année 2022, nous aurons la fibre à Graimbouville.

La communication aux habitants sera à faire en début d'année 2023. L'adressage est hyper important. Si une habitation a plusieurs locataires, il faudra attribuer plusieurs numéros, par exemple n°12, N°12bis etc... S'il n'y a qu'un seul numéro, un seul boîtier sera installé pour plusieurs utilisateurs. Connect 76 informera les mairies de la date réelle d'ouverture commerciale. Il faut donc bien attendre leur « feu vert » avant de s'abonner. Il y a 4 opérateurs nationaux : Free/Bouygues/Orange/SFR et 3 alternatifs.

Lors de cette réunion, Mme LUCOT AVRIL a insisté sur le débit souhaité, car les besoins ne sont pas les mêmes entre une famille avec des jeunes, et un foyer avec une seule personne. Il faut voir l'utilité par rapport à la consommation envisagée. Il faut inciter les familles à se brancher car le réseau cuivre ne sera plus connecté à partir de 2025 et inactif en 2030. Au démarrage de la fibre, le branchement sera gratuit, mais ensuite, ce n'est pas certain. Des réunions publiques seront organisées dans les communes disposant de grandes salles pour discuter de la mise en place.

Mme ESTRIER : Comment cela se passera-t-il pour les maisons qui n'ont pas encore de n° de voirie, par suite d'une division de terrain par exemple ? Une démarche est à faire ?

M. PION : Il faudra un certificat de numérotage car 1 seul numéro = 1 seule prise.

M. VASSE : Par exemple, M. DUMESNIL n'avait qu'un numéro de voirie, nous en avons créé un second. Je me suis renseigné auprès de la maire de la commune de Virville qui commence à être alimentée. SFR est le seul opérateur à démarcher actuellement. Pour ORANGE, il faut attendre 3 mois. Les personnes sont tellement pressées d'avoir la fibre qu'elles vont souscrire chez le 1^{er} opérateur qui les démarchera.

M. TROUVAY : A priori, SIEMENS serait financé, en grande partie, par SFR.

Mme LETESTU : Moi, j'ai FREE comme opérateur, il faut donc que j'attende ?

M. LEMAIRE : Pour Graimbouville, il faut bien attendre que la Mairie dise que le branchement est fait car, actuellement, les opérateurs sont en certification de lignes.

M. TROUVAY : Il faut aussi que tous les usagers s'assurent que le raccordement soit opérationnel de leur domicile au branchement. Dans les communes déployées, comme par exemple sur Manneville-la-Goupil, certaines habitations ne sont pas raccordées comme il le faudrait. En effet, les installateurs contrôlent mais ne font pas le branchement.

Mme LETESTU : A Paris, par exemple, quand des personnes déménagent et qu'ils veulent internet, leur opérateur vérifie dans le boîtier, débranche une prise d'un appartement pour alimenter un autre. Ma fille a eu le cas et c'est son voisin qui s'est retrouvé privé d'internet.

M. VASSE : La commune de la Cerlangue est en DSL. Comme il n'y avait pas assez de places de disponible sur la ligne, ceux qui n'avaient pas souscrit d'abonnement, étaient débranchés et il n'était plus possible, par la suite, de souscrire faute de place sur la ligne.

→Commission de contrôle

M. VASSE : Maintenant, les personnes peuvent s'inscrire sur les listes électorales avant les scrutins, avec une date butoir. Comme nous avons eu de nouvelles inscriptions, notre liste électorale s'en trouve modifiée. Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le 24^{ème} et 21^{ème} jour précédant chaque scrutin ; même si une précédente réunion s'est déjà tenue plus tôt dans la même année, afin d'examiner les demandes d'inscription et de radiation et de s'assurer de la régularité de la liste électorale. Cette commission s'est réunie le 19 mai. Nous étions 462 électeurs après l'examen des mouvements le 17 mars dernier. La commission a validé 4 nouvelles inscriptions (2 inscriptions volontaires et 2 inscrits d'office) et 4 radiations (1 par décès et 3 pour changements de domicile). Nous devrions donc être restés à 462 électeurs néanmoins, les 2 inscriptions d'office n'ont pas été validées par la commission pour les prochaines élections du mois de juin ; ces jeunes ne seront majeurs qu'en août 2022. Nous serons donc, maintenant, 460 électeurs (perte de 2 personnes).

→Planning Elections

M. VASSE : Les élections législatives sont les 12 et 19 juin prochain. Je laisse la parole à Mme ESTRIER qui a élaboré les plannings de permanences selon les disponibilités de chacun déclarées par mail.

Mme BUREL : Je rappelle que le code électoral précise qu'un bureau de vote est composé, à l'ouverture des bureaux, ainsi qu'à la fermeture, obligatoirement de 4 personnes : 1 président – 2 assesseurs – 1 secrétaire.

Mme ESTRIER :

Pour le 12 juin :

* 8h30/10h30 Sylvain VASSE/Céline HAUCHECORNE/Marie-Laure ZEGGAI + Jean-Charles TROUVAY à 8h

* 10h30/13h Sylvain VASSE/Céline HAUCHECORNE/Dorothee DELORY

* 13h/15h30 Rémi PION/Caroline SAMPIC/Daniel RAGNEAU

* 15h30/18h Rémi PION/Ghislaine BUREL/Luc DUMESNIL + Jonathan RECHER à 18h

Pour le 19 juin :

* 8h/10h30 Laurent LEMAIRE/Jean-Charles TROUVAY/Christine LETESTU + Céline HAUCHECORNE à 8h

* 10h30/13h Laurent LEMAIRE/Etienne DUBOC/Christine LETESTU

* 13h/15h30 Brigitte ESTRIER/Daniel RAGNEAU/Luc DUMESNIL

* 15h30/18h Brigitte ESTRIER/Daniel RAGNEAU/ Ghislaine BUREL + Sylvain VASSE à 18h

M. RECHER : Combien de personnes faut-il pour le dépouillement ?

Mme ESTRIER : Deux tables de 4 personnes soit 8 personnes.

M. VASSE : Il serait intéressant de rappeler sur le site de la commune que le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

→**Conférence thématique «Proximité» du 26 avril 2022**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Avec M. LEMAIRE, nous assistons aux différentes conférences thématiques «proximité». Un résumé est toujours rédigé et transmis via la plateforme « Omnispace ». M. LEMAIRE et moi-même, nous nous posons 3 questions : - Combien d'entre vous lisent ce résumé ? – Devons-nous continuer à vous le transmettre ? – Les documents présentés en conférence et transmis par M. LEMAIRE vous suffisent-ils ?

M. VASSE : Cela dépend aussi des sujets traités.

Après discussion entre élus, le résumé est suffisant mais la présentation Powerpoint a aussi son utilité.

Mme BUREL : Donc, nous continuerons comme maintenant, à savoir un résumé de la conférence et transmission des documents sur la plateforme « Omnispace ».

→**Points travaux**

a) Radar pédagogique

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Vous avez remarqué le radar pédagogique installé, avec l'aide de Patrick BLONDE qui a aussi fait les sangles de maintien, route d'Etainhus, dans le sens «Etainhus/Graimbouville. Il fonctionne sur batterie. A un certain moment, il va se décharger et nous saurons ainsi combien de temps la batterie tient la charge. Dans une quinzaine de jours, nous envisageons de le tourner dans le sens «Graimbouville/Etainhus» afin d'avoir l'historique des vitesses moyennes dans les deux sens. Ensuite, il pourra être installé, route de Virville, à l'entrée du village et à terme, sur la route de Saint Romain. Il faut l'installer sur un support,

type poteau, car nous avons bien un support mobile, mais celui-ci est assez encombrant. Le radar enregistre l'historique des relevés effectués mais ne les restitue pas. Pour cela, il nous faut un logiciel. La société ATS, qui nous a vendu cet équipement, va revenir nous l'apporter et nous former. Cela nous permettra de récupérer les données chargées. Avec ce logiciel, nous pourrons aussi paramétrer l'affichage du radar en remplaçant certaines icônes, car, actuellement, c'est l'affichage standard de base qui est chargé.

M. LEMAIRE : Il pourrait aussi être installé devant le terrain de loisirs.

19H30 – Arrivée de Mme SAMPIC

b) Route d'Angerville

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Pour sécuriser le passage des piétons à la sortie du village jusqu'au terrain de loisirs, nous avons le projet d'acquérir une bande de 111m² sur la propriété de M. ALLEAUME, au 189 route d'Angerville l'Orcher. Cela nous permettra de récupérer une voirie suffisante de 4m80 et de créer un trottoir d'1m50 de large (norme pour les personnes à mobilité réduite) à cet endroit. Dans la zone de la pointe, il nous faudra récupérer aussi un peu de terrain pour améliorer la visibilité.

M. DUMESNIL : Il y aura des panneaux « cédez le passage » ou « stop » à cet endroit ?

M. VASSE : Cette question est en cours de réflexion.

M. RAGNEAU : Dans un premier temps, nous souhaitons créer un aménagement piéton afin que les enfants ne soient pas sur la route.

M. TROUVAY : Au niveau de la propriété située avant le terrain concerné, est-ce assez large pour les autres riverains ?

M. RAGNEAU : Oui, il y a plus de largeur.

M. VASSE : La réflexion est venue à la suite des travaux d'enrobé et du trottoir dans le bourg. Nous avons vu avec Daniel, auprès des personnes compétentes de la CU, si nous pouvions prolonger le trottoir. Mais, il n'y avait pas assez de largeur. M. ALLEAUME divisant son terrain en 3 parcelles, nous avons vu, sur place avec le géomètre, la distance nécessaire et nous avons aussi discuté avec M. ALLEAUME. Il est d'accord, pour des raisons de sécurité, de nous céder la bande de terrain et le bout de pointe pour l'euro symbolique. La commune aura, en contrepartie, certainement, à sa charge, un morceau de clôture à remplacer et la dépose de 2 compteurs (eau/tout à l'égout).

M. RECHER : Avez-vous une estimation du montant des travaux à réaliser en contrepartie de cette vente pour l'euro ?

M. VASSE : Le prix du terrain à bâtir est de l'ordre de 8 à 10 euros, cela représente environ un coût de 1.000 à 1.500 euros plus les frais de géomètre de 700 euros HT.

Mme LETESTU : Au niveau de la pointe, ne pourrait-il pas être fait un mini rond-point comme devant l'église car les voitures qui arrivent dessus, ne savent pas bien pour la priorité et donc ralentissent ?

M. VASSE : Non, ce n'est pas envisagé.

Etes-vous d'accord pour valider le plan d'arpentage présenté ce soir ? **Oui à l'unanimité**

Autorisez-vous la signature du devis avec la société de géomètres-experts AHMES pour un montant de 700 euros HT ? **Oui à l'unanimité**

c) Travaux de voirie

M. VASSE : Nous avons des retours positifs des riverains pour les travaux terminés (macadam et béton désactivé des trottoirs).

Mme LETESTU : Je crains que la petite flaque d'eau qui se forme, lors de pluies ne s'évacue pas correctement et que l'eau stagne à cet endroit.

M. RAGNEAU : Les pentes ont été vérifiées.

M. VASSE : Par rapport au caniveau béton qu'il y avait, c'est la même pente. D'autres travaux ont été réalisés dans les hameaux. Celui de la Golette, au niveau du petit carrefour et des reprises chemin de l'Aumône. Il reste une petite partie de travaux au niveau du chemin du Bois Martel qui sera faite dans les prochains jours. De la GAEC BOULLEN jusqu'au carrefour de la Ménagerie, ce seront des travaux d'enrobé tiède, d'ici quinze jours. Et, du carrefour jusqu'à la route d'Angerville, ce sera un gravillonnage.

A partir de demain, mercredi 1^{er} juin, il se peut qu'il y ait un peu plus de circulation dans le bourg car la route de Virville/Saint-Romain sera fermée à la circulation durant 5 jours pour des travaux d'enrobé.

M. RECHER : Il y a 6 mois, il n'y a pas déjà eu de tels travaux ?

Mme SAMPIC : Oui, mais c'était au niveau de la voie ferrée.

M. VASSE : La déviation ne sera pas par Graimbouville mais les habitués y passeront quand même.

- **Délibérations**

→Fonds d'aide aux jeunes

M. VASSE : Nous participons au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) instauré par le département. Ce dispositif vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes entre 18 et 25 ans (permis de conduire, formation, mobilité, emploi...). Le montant de la participation des communes au dispositif n'est pas modifié. Il reste depuis 1997, calculé sur la base de 0,23 euro par habitant, soit pour notre commune 143,29 euros (623 habitants x 0,23) versés au département. Cette participation est à différencier de la subvention versée à la mission locale.

Ce montant a été inscrit au budget. Il ne faut pas hésiter à communiquer sur ce fonds d'aide auprès des jeunes de notre commune.

M. RECHER : Avez-vous plus d'informations sur ce type de dispositif ?

M. VASSE : Vous pouvez certainement retrouver, pour ce dispositif « FAJ », toutes les informations utiles, sur le site du département. Pour « le Havre Estuaire Littoral », ce sont 285 jeunes sur un total de 593 jeunes, qui ont été aidés en 2021. Au niveau des aides accordées, il y a eu 580 soutiens aux projets d'insertion (mobilité, permis de conduire, formation, emploi...), 470 aides de première nécessité, pour un montant moyen accordé par jeune de 420 euros.

M. RECHER : Vous avez le nom d'un interlocuteur ?

M. VASSE : Le courrier émane de M. BELLANGER, Président du département mais, je rechercherai les coordonnées d'un collaborateur et vous les ferai parvenir.

M. RECHER : J'imagine que nous ne pouvons pas donner plus que la participation demandée ?

M. VASSE : Non, elle est calculée sur la base demandée par le département.

Etes-vous d'accord pour verser au département une participation au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour un montant de 143,29 euros (623 habitants x 0,23 euro) ? **Oui**

Le Conseil accepte de participer au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) du département pour un montant de 143,29 euros (623 habitants x 0,23 euro) à l'unanimité

→ **Tarifs communaux - Tonnelles**

M. VASSE : La commune a acquis deux nouvelles tentes de réception de 4mx3, nous disposons maintenant de 4 tentes, disponibles à la location pour les Graimbouvillais. Pour mémoire, le montant de la location pour 1 tente était de 51 euros et de 82 euros pour 2 tentes. En partant sur ce même principe, je vous propose : 3 tentes = 125 euros et 4 tentes = 185 euros, avec toujours une caution de 500 euros.

Etes-vous d'accord pour appliquer ces nouveaux tarifs ? **Oui**

Le Conseil adopte les nouveaux tarifs pour la location de 3 tentes (125 euros) et de 4 tentes (185 euros) aux Graimbouvillais à l'unanimité

→ **Tarifs communaux - Cavurnes**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Par délibération n°36 du 15 décembre 2020, le conseil municipal a adopté les tarifs des concessions et du columbarium pour le cimetière de la commune. Dix cavurnes devaient être commandées par la mairie auprès d'une entreprise de marbrerie. Or, lors de la

conférence des maires du 21 janvier 2022, nous avons été informés que la création, la gestion, l'extension et la translation des cimetières, des crématoriums et des sites cinéraires étaient reprises par la Communauté Urbaine. Cette compétence obligatoire a des interprétations multiples par les services de la préfecture de Seine-Maritime et par toutes les communautés urbaines en France. Un amendement au projet de la loi 3D (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration) est en cours d'adoption. En attendant que cette loi soit clarifiée, les communes ne peuvent intervenir dans leur cimetière pour toute nouvelle création. Cependant, une famille de Graimbouville a souhaité obtenir pour l'inhumation de leur fille une cavurne. L'emplacement des cavurnes ayant été déterminé, matérialisé sur le plan du cimetière et adopté lors du conseil municipal du 1^{er} juin 2021, un emplacement leur a été attribué. Par contre, il a été laissé à la charge de la famille le choix de l'entreprise de marbrerie pour la construction de la cavurne. Les tarifs et les durées n'avaient pas été fixés. Il a été appliqué le tarif des concessions « pleine terre », soit :

- 15 ans 52 euros
- 30 ans 87 euros
- 50 ans 167 euros

Il vous est proposé, pour régularisation, d'adopter ces mêmes tarifs et ces mêmes durées de concession pour les cavurnes, de les appliquer à compter du 27 avril 2022 et de laisser aux familles, le choix de l'entreprise de marbrerie pour la construction de la cavurne.

M. VASSE : Nous nous sommes retrouvés au pied du mur avec une demande d'une famille. Nous avons pris des renseignements sur les tarifs auprès des communes avoisinantes. Il vous est proposé d'appliquer le tarif des concessions « pleine terre ». Nous aurions très bien pu appliquer les tarifs du columbarium, mais sur les cavurnes, comme pour les « pleines terre », les familles mettent un monument ce qui occasionne plus de frais. Nous avons le droit de vendre le terrain pour y créer des cavurnes, mais, nous n'avons pas le droit de faire appel à un prestataire pour les construire d'avance.

Mme LETESTU : Est-ce bien de disposer de cavurnes d'avance ?

M. VASSE : L'avantage, c'est que nous étions certains que les dimensions des semelles étaient les mêmes.

Mme LETESTU : Cela représente quand même une certaine somme d'argent à avancer et les cavurnes peuvent être occupées que dans un certain temps, comme pour le 2^{ème} columbarium. Je ne savais pas, d'ailleurs, qu'il existait des columbariums de 3 cases seulement.

M. RECHER : Mme BUREL dit que les particuliers pourront choisir leur entreprise de marbrerie. Pour une question d'homogénéité, cela ne va pas faire disparate ?

Mme BUREL : C'est déjà ainsi pour tous les monuments du cimetière. Nous ne pouvons pas imposer une entreprise particulière. Seul l'emplacement est imposé par la mairie.

M. VASSE : La parcelle est vendue « libre de constructeur » !

Mme LETESTU : Y-a-t-il plusieurs sortes de cavurne ?

M. VASSE : Il y a deux tailles de semelles (rebord béton). Il sera nécessaire d'ajouter, dans le règlement, un avenant, afin de préciser la taille de semelle retenue par la commune.

Etes-vous d'accord pour appliquer les durées et les tarifs proposés pour les cavurnes ? **Oui**

Le Conseil adopte, pour régularisation, les durées et les tarifs appliqués aux concessions « pleine terre » dans le cimetière de Graimbouville pour les cavurnes, à compter du 27 avril 2022, à l'unanimité

→**Effacement de réseau : route de la Golette**

M. VASSE : Nous avons reçu, par courrier, une demande de travaux du Syndicat Départemental d'Energies (SDE76) pour l'effacement de réseaux sur la route de la Golette (de la pointe de M. ALLEAUME du n°45 au 211). Nous devons en discuter en conseil municipal car ces travaux n'étaient pas prévus et donc pas inscrits au budget. L'effacement concerne le réseau électrique, téléphone et la pose de candélabres à la place des éclairages sur poteaux. Nous avons déjà eu ce projet d'effacement de réseau sur la route de la Golette, il y a environ une dizaine d'années. Nous avons demandé le chiffrage, mais le prix revenait trop cher à l'époque et nous avons abandonné. La compétence de l'éclairage public a été transférée à la CU. Le coût total de cet effacement de réseaux est de 115.000 euros financés par le syndicat départemental (SDE76) pour 73.750 euros, la communauté urbaine pour 24.900 euros et la commune pour 16.250 euros. Les câbles électriques passeront en souterrain.

M. RECHER : Avons-nous l'argent nécessaire pour payer cette somme ?

M. VASSE : Nous pouvons le trouver. Comme ces travaux sont assez longs, notre participation risque de n'être à payer qu'en 2023, mais c'est mieux de prévoir cette somme au budget 2022. C'est la dernière partie de la commune, hors hameaux, à être concernée par cet effacement de réseaux. Il serait bien d'effectuer ces travaux car il n'est pas certain que cela puisse continuer à se faire dans les années à venir. En effet, la communauté urbaine pourrait reprendre la compétence « électricité ». Elle percevrait alors la taxe versée au syndicat départemental et pourrait financer des travaux de voirie, la construction de gymnase.... Quand vous payez votre facture d'électricité, il y a une taxe nommée SDE permettant au syndicat départemental de financer des travaux d'électricité. L'avantage du SDE, c'est que l'argent perçu permet d'améliorer les réseaux, de retirer les fils cuivre, de faire les effacements de réseaux et de changer l'éclairage public par des leds, d'entreprendre des travaux sur les économies d'énergie avec les abaissements de puissances pour les communes où l'éclairage reste allumé toute la nuit. Par exemple, la ville de Rouen n'est plus dans le SDE et récupère cette taxe qui représente une certaine manne financière sans pour autant effectuer des travaux d'électricité. Le SDE subventionne encore à 70%, il resterait donc à la charge de la commune 16.000 euros que nous pourrions prendre, par décision modificative, sur le budget prévu pour la construction du bâtiment technique qui ne sera pas réalisé cette année.

M. RECHER : Nous sommes bien sur des travaux d'investissement ?

M. VASSE : Oui tout à fait.

Mme SAMPIC : Est-ce que la fibre est déjà passée à cet endroit ?

M. VASSE : Si elle est sur les poteaux, elle sera repassée dans les fourreaux.

Etes-vous d'accord pour faire cet effacement de réseaux sur la route de la Golette ? **Oui**

M. TROUVAY : Moi, je suis d'accord ce sera plus esthétique que des poteaux en béton.

M. PION : Et, en cas de tempête, comme tout sera enterré, il n'y aura pas de problème.

M. LEMAIRE : Un reste à charge à 16.000 euros pour tous ces travaux, ce n'est pas exagéré.

M. VASSE : La participation de la commune s'élève à 14% du coût total des travaux soit 16.259,61 euros

Etes-vous d'accord pour signer la convention financière avec la communauté urbaine ? **Oui**

Le Conseil autorise les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public route de la Golette et autorise M. le Maire à signer la convention financière à l'unanimité

→**Décision Modificative – Nouvelle opération**

M. VASSE : Je vous propose de créer une nouvelle opération n°65 en investissement dénommée « effacement de réseaux-route de la Golette ». Elle sera alimentée par une décision modificative en transférant 17.000 euros de l'opération n°56 « bâtiment technique ».

M. TROUVAY : Il faudrait aussi anticiper, avec la division de parcelle route d'Angerville l'Orcher, la pose de coffrets.

M. VASSE : L'entreprise doit me contacter pour prévoir les passages des coffrets car elle n'était pas informée de cette division de parcelle. Avec Daniel RAGNEAU, nous irons voir le positionnement des candélabres pour ne pas se retrouver avec des poteaux implantés au mauvais endroit.

Mme LETESTU : Les sorties sont-elles prévues pour les 3 nouvelles parcelles ?

M. VASSE : Oui et chaque propriétaire aura sa propre sortie. Il se peut que les travaux commencent avant l'été.

Etes-vous d'accord pour créer une nouvelle opération n°65 « effacement de réseaux-route de la Golette » et de l'alimenter par décision modificative pour un montant de 17.000 euros ? **Oui**

Le Conseil autorise la création de l'opération n°65 « effacement de réseaux-route de la Golette » et adopte la décision modificative transférant 17.000 euros de l'opération n°56 vers l'opération n°65 à l'unanimité

→**Sortie classe de découverte**

M. VASSE : Lors du dernier conseil, nous avons expliqué qu'il n'y aurait pas de classe de découverte cette année car les délais étaient trop courts pour trouver une sortie. Or, finalement, un voyage scolaire s'est décidé et nous avons reçu une demande exceptionnelle de subvention. Je laisse la parole à Madame ESTRIER

Mme ESTRIER : Cette demande de subvention émane de l'école l'Envolée de Saint-Gilles-de-la-Neuville qui a réussi à monter un projet, permettant à l'ensemble de l'école, soit 71 élèves, de partir à Paris du 27/06 au 1^{er}/07 avec au programme des activités culturelles (visites de musées) et une activité détente en fin de séjour (Eurodisney). Au regard des échéances, l'école a monté le budget, financé en partie par les parents (les délais étant insuffisants pour prendre une délibération afin de valider leur projet) et le reste par le biais de la coopérative scolaire. Comme la communauté de communes Caux Estuaire nous avait versé une certaine somme destinée aux classes de découverte, nous vous proposons de reverser cette somme inscrite au budget pour ce voyage scolaire.

M. DUMESNIL : Vous intervenez au nom du SIVOS ou de la mairie ?

Mme ESTRIER : Je parle au nom de la Mairie.

M. DUMESNIL : Cette somme n'a pas déjà été versée au SIVOS ?

Mme ESTRIER : Non. La dernière classe de découverte remonte à 5/6ans. L'objectif étant que les enfants partent tous les quatre ans pour que chacun puisse partir au moins une fois. Mais, à cause du Covid, cela a été décalé.

M. VASSE : Il y a 5 ans, le financement des classes de découverte ne passait pas par les mairies mais par le SIVOS. C'est le SIVOM, dans les années « 85/90 », qui avait décidé d'aider les communes rurales pour des classes de découverte car celles-ci, ne pouvaient pas assumer totalement cette charge financière supplémentaire. Ensuite, la communauté de communes « Caux Estuaire » s'est constituée, cette aide a été maintenue et versée directement au SIVOS. Le montant était fixé selon le nombre d'élèves des classes de CP, CE et CM, les élèves de maternelles n'étaient pas pris en compte car l'école n'était pas obligatoire avant 6 ans. Cette somme variait donc selon les années. La communauté urbaine a repris certaines compétences et a conservé cette aide aux sorties scolaires. Mais, le SIVOS n'étant pas partie prenante de la CU, il a été décidé que cette somme serait versée directement aux communes. Depuis 2019, cette somme représente 2.880 euros et, en accord avec la commune de Saint-Gilles, chaque année, la CU verse, par moitié, à chaque commune 1.440 euros. Ce montant fait partie de notre dotation globale. Nous avons prévu au budget de cette année 4.000 euros. Dès que la CU a versé cette somme, la maire de Saint-Gilles a redistribué 1.440 euros à la coopérative scolaire mais pas nous, car nous demandons qu'un projet de sortie soit présenté pour le versement de cette somme. Depuis, la commune de Saint-Gilles ne verse plus chaque année.

Mme ESTRIER : Aussi, il vous est proposé de verser à la coopérative scolaire pour cette sortie, la somme de 1.440 euros.

M. VASSE : La coopérative scolaire a financé 14.800 euros.

Mme ESTRIER : Il reste, dans les caisses de la coopérative, environ 1.000 euros.

M. VASSE : Le coût total du séjour (transport, hébergement, visites) est de 31.000 euros.

M. RECHER : Pour combien d'élèves ?

Mme ESTRIER : 70 élèves.

Mme HAUCHECORNE : C'est un très beau voyage.

M. VASSE : La directrice de l'école, prise par le temps, a utilisé la coopérative scolaire et la somme restante à la charge des parents, représente 230 euros/enfant pour le séjour.

Mme ESTRIER : Deux enfants ne partiront pas.

M. RECHER : Vous en connaissez la raison ?

Mme ESTRIER : Ce n'est pas pour des raisons financières. Les parents ne veulent pas.

M. VASSE : Les parents ont payé assez rapidement.

M. DUBOC : Le voyage proposé est super.

Mme ESTRIER : Oui et bien équilibré entre l'aspect culturel et le loisir.

M. VASSE : Ce voyage est payé par la coopérative et les parents. Notre participation permettra l'achat de matériel pour ce séjour.

Mme ESTRIER : Des casquettes pour repérer les enfants seront achetées et ils les garderont en souvenir ainsi que des jeux pour occuper les soirées.

M. LEMAIRE : De plus, c'est un projet.

M. VASSE : Oui nous l'avons reçu par mail ainsi que le plan de financement. Aucune participation n'a été demandée au SIVOS.

M. DUMESNIL : Vous proposez de verser 1.440 euros ou 4 fois 1.440 euros ?

M. VASSE : Je propose de verser 1.440 euros pour être au même niveau que la commune de Saint-Gilles qui a versé cette même somme il y a 3 ans. Quand l'école représentera un projet, dans deux ans, nous pourrons participer à hauteur de 2.000 à 3.000 euros.

Mme ESTRIER : Le projet peut concerner les élèves de CP.

M. VASSE : L'argent n'est pas seulement à utiliser par l'école de Saint-Gilles. Les élèves de la maternelle peuvent également en bénéficier. Je vous propose de prendre ces 1.440 euros au chapitre « dépenses imprévues ».

Mme ESTRIER : Le 1^{er} juillet aura lieu la sortie scolaire de l'école de Graimbouville donc, il n'y aura aucun enfant à la cantine.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour verser 1.440 euros à la coopérative scolaire de l'école l'Envolée de Saint-Gilles-de-la-Neuville pris au chapitre 022 « dépenses imprévues ». **Oui**

Le Conseil autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.440 euros à la coopérative scolaire de l'école l'Envolée de Saint-Gilles-de-la-Neuville pris au chapitre 022 « dépenses imprévues » à l'unanimité

→ **Travaux d'accessibilité – Escaliers Eglise**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. PION en charge de ce dossier

M. PION : En 2019, nous avons choisi l'entreprise « Havre Carrelage » pour effectuer les travaux des escaliers d'accès à l'église. La date de commencement était toujours repoussée (météo, Covid...). L'entreprise a changé de propriétaire et le nouveau nous demandait, pour exécuter les travaux, un acompte de 30%. Ce n'est pas possible pour une collectivité, aussi, nous avons envoyé un courrier recommandé afin d'annuler le devis. J'ai contacté à nouveau les deux autres entreprises afin qu'elles actualisent leurs devis, à savoir l'entreprise BELLET et l'entreprise BUQUET. En 2018, l'entreprise BELLET proposait un devis à 5.640 euros, celui de 2022 est de 6.316 euros TTC. L'entreprise BUQUET était à 4.388 euros et revient avec un nouveau devis à 5.022 euros TTC. Je vous propose de retenir l'entreprise BUQUET pour ces travaux d'accessibilité à l'église.

M. RECHER : Quel était le montant du devis de l'entreprise qui devait intervenir en 2019 ?

M. PION : L'entreprise retenue était à 4.100 euros HT en 2019. Avec 3 ans d'écart, l'entreprise BUQUET est à 4.185 euros HT.

M. VASSE : Nous avons déjà travaillé avec l'entreprise BUQUET notamment pour le mur du cimetière.

M. PION : Ainsi que pour l'agrandissement du bureau du secrétariat de la mairie.

M. RECHER : Cette entreprise travaille bien ?

M. PION : Oui l'entreprise est sérieuse. Pour information, le devis est valable 10 jours. Je n'ai pas encore recontacté l'entreprise pour les 2 mains courantes afin que leur devis soit aussi réactualisé car il faut leur donner la date des travaux de l'escalier.

Mme LETESTU : Qu'est-ce qui sera refait exactement ?

M. PION : Les marches seront recouvertes en chape ciment. Des dalles podotactiles seront mises en place sur le perron et la 1^{ère} et dernière contremarche seront repeintes.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour retenir le devis de l'entreprise BUQUET pour les travaux d'accessibilité à l'église prévus au budget investissement, opération 29 « mise aux normes des bâtiments communaux » ? **Oui**

Le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise BUQUET pour les travaux d'accessibilité à l'église, pour un montant de 5.022,55 euros TTC à l'unanimité

M. PION : J'enverrai, dès demain, le devis signé et demanderai une date de début de travaux.

→**Demande d'adhésion de 3 communes au SDE76**

M. VASSE : Trois communes du département demandent à adhérer au Syndicat Départemental d'Energie 76 afin de pouvoir bénéficier de subventions. Quand une commune souhaite adhérer au SDE, l'accord de tous les membres est demandé. Les trois communes sont : Eu, Arques la Bataille et Gruchet-le-Valasse. Le SDE précise que ce sont des communes qui n'ont pas de frais engagés pour la partie électrique et qu'il a émis un avis favorable pour ces trois adhésions. Plus nous sommes de communes adhérentes, plus nous pouvons bénéficier d'avantages, et plus nous avons de poids auprès des fournisseurs comme Enedis par exemple. Je vous propose d'autoriser l'adhésion au SDE76 pour les trois communes citées précédemment.

Etes-vous d'accord ? **Oui**

Le Conseil autorise l'adhésion des communes d'Eu, d'Arques la Bataille et Gruchet-le-Valasse au SDE76 à l'unanimité

- **Questions diverses**

M. VASSE : Avez-vous des questions diverses ? **M. LEMAIRE**

M. LEMAIRE : Je vous avais présenté la réflexion du groupe de travail concernant de nouveaux jeux à installer au terrain de loisirs. Une nouvelle subvention du département existe pour la pose de jeux inclusifs (jeux accessibles aux enfants à mobilité réduite). Toute la liaison PMR entre les jeux et l'entrée du terrain et peut-être aussi la barrière peuvent entrer dans ce nouveau dispositif. Cette nouvelle subvention représente 30% et est valable jusqu'à la fin de l'année. Aussi, j'ai demandé à **M. TROUVAY** de faire un chiffrage pour la partie PMR et donner aux assistantes maternelles le catalogue de jeux inclusifs malgré qu'il n'y ait pas beaucoup de jeux adaptés aux moins de 2 ans. C'est une opportunité importante à saisir.

M. DUMESNIL : Apparemment, le revêtement du skate Park et la double rampe ne seraient pas très adaptés. Est-ce que la modification de ces équipements pourrait rentrer dans cette subvention ? car peut-être que ce skate Park n'est pas utilisé de façon optimale à cause de son revêtement.

M. LEMAIRE : Non, la subvention est exclusivement pour des jeux inclusifs. Pour le sol, c'était le choix fait à l'époque compte tenu de la surface de ce skate Park.

M. RECHER : Je ne suis pas certain qu'il y ait vraiment de skateurs sur Graimbouville. Pour avoir discuté avec des jeunes l'été dernier, c'est plutôt un module différent, type « bol » qui était demandé. Les jeunes viennent avec leur trottinette et de petits skates juste pour s'amuser.

M. LEMAIRE : Le projet retenu était d'offrir plusieurs activités pour toute la famille. Des espaces de loisirs étaient demandés par le CMJ.

M. VASSE : Effectivement, pourquoi ne pas entamer une réflexion pour un module complémentaire, démonter les existants et refaire une dalle en béton ultra lisse. Mme DELORY disait que pour rouler, le revêtement actuel n'était pas l'idéal.

Mme DELORY : C'est dommage, le revêtement a été réalisé il y a certainement plusieurs années déjà et il est devenu granuleux.

Mme ESTRIER : Le terrain de tennis a bien 30 ans !

M. VASSE : Oui et c'était un béton drainant mais avec l'usure, les petits cailloux se détachent.

M. TROUVAY : Il faut savoir quelle surface est à refaire pour la demande de devis.

Mme DELORY : Je dois me renseigner.

M. LEMAIRE : Les modules sont finançables.

M. RECHER : Les modules de skates ?

M. LEMAIRE : Oui tout ce qui a attrait au sport. Le terrain de tennis a été inauguré en 1992 (merci M. Christophe HOUEL).

M. VASSE : Pour la partie dalle, il faut voir en même temps que la rampe PMR et voir avec Mme DELORY s'il faut mettre 1 ou 2 modules supplémentaires.

M. TROUVAY : Il faut savoir si c'est un rectangle à faire en vue des modules, ou 20m de plus sur toute la longueur du city ?

M. VASSE : Le béton, c'est environ 90 euros lem^2 , il faut voir quelle surface est à envisager.

Avez-vous d'autres questions ? Mme LETESTU

Mme LETESTU : Une entreprise passe dans la commune pour l'entretien des espaces verts. Les personnes se font passer pour une entreprise de la commune, il y a escroquerie. Il faudrait le signaler dans « Graimbou'fil ».

Mme DELORY : Hier matin, ils étaient dans notre lotissement.

Mme LETESTU : Ils disent fournir une facture alors qu'ils n'en donnent pas. Ils disent que c'est déductible des impôts, mais sans facture, ce n'est pas possible. Et, une fois que le travail est fait, c'est trop tard et il faut finalement les payer en espèce !

M. VASSE : Il faut prendre en photo la plaque d'immatriculation du véhicule pour que nous puissions la transmettre à la référente de la gendarmerie pour notre commune.

Mme LETESTU : La camionnette a été prise en photo avec le nom mais pas le numéro de la plaque.

M. VASSE : Le nom ne sert pas car ce sont des autocollants qui sont changés rapidement.

Mme LETESTU : Ils ne restent que quelques jours et repartent. Ils s'introduisent dans les propriétés sans y être invités.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? Mme ESTRIER

Mme ESTRIER : Je voulais vous informer qu'une nouvelle assemblée générale de l'association « les bambins » s'est tenue, au vu de la situation financière précaire, le 20 mai dernier. Des mesures ont été prises pour pérenniser la garderie comme par exemple, l'augmentation du prix de la case. Les deux communes, via le SIVOS, devront continuer à les aider l'année prochaine, à hauteur de 4.000 à 5.000 euros. Je suis intervenue lors de l'assemblée générale pour insister sur l'augmentation des tarifs et qu'en contrepartie, le SIVOS subventionnera, tout en précisant que l'association devait aussi trouver d'autres modes de financement. Des parents étaient présents et étaient favorables à l'augmentation. Ils avaient un discours positif car cette garderie est nécessaire. Il y a deux types de consommateurs : les « fidèles » qui assurent une garantie financière et les consommateurs occasionnels qui profitent de la flexibilité et ne s'engagent que sur un quart d'heure pour la transition. L'association veut garder la flexibilité mais en imposant un minimum pour avoir accès au service.

M. DUMESNIL : De combien est leur déficit ?

Mme ESTRIER : Pour le moment, l'association peut honorer les salaires jusqu'à fin août. Mais, elle démarrera la rentrée à « zéro » malgré une subvention du SIVOS de 4.000 euros. Tous les mois, l'exercice est déficitaire. Les charges se montent à 1.200 euros/mois pour des recettes d'environ 800 euros. Il n'y a pas d'équilibre. Il faut obligatoirement que l'association revoie ses tarifs.

Mme LETESTU : L'association a-t-elle moins d'effectifs ?

Mme ESTRIER : Il y a moins de familles d'inscrites et les habitudes ont changé avec le télétravail.

M. DUMESNIL : Il pourra y avoir de nouveaux inscrits l'année prochaine ?

Mme ESTRIER : Il y a 17 nouveaux inscrits (16 en petite section et 1 en CE1) pour 19 départs (CM2) à ce jour. Une inscription d'un enfant d'Etainhus est en attente. L'effectif reste sensiblement le même mais, le nombre de petits augmente et ce sont eux qui utilisent le plus souvent la garderie. Cette année il y a 9 petits et l'année prochaine 16 rentrent à l'école et sont susceptibles d'aller à la garderie.

M. LEMAIRE : Depuis la création de l'association, aucune subvention, à part celle au démarrage, n'a été versée.

Mme ESTRIER : La somme de 5.000 euros peut paraître élevée mais, si nous avons en charge cette garderie, le coût de gestion serait beaucoup plus élevé.

M. DUMESNIL : Vous pensez que l'association peut revenir à l'équilibre ?

Mme ESTRIER : Le but est de s'en approcher, mais les rentrées d'argent sont très aléatoires. A la rentrée de septembre, les parents achètent des cases donc la trésorerie est assurée, mais ensuite, seuls les habitués continuent d'en acheter. La flexibilité offerte par l'association entraîne le maintien des permanences par le personnel.

Mme LETESTU : Ils ne peuvent pas proposer un fixe par mois ?

Mme ESTRIER : L'association y réfléchit, propose aussi la mise en place d'un minimum et de facturer obligatoirement 1h si utilisation de la garderie à 16h30 même si les enfants ne restent pas 1h.

Mme HAUCHECORNE : Auparavant, une case valait 1/2heure.

Mme ESTRIER : Cela reste à la 1/2h mais le fait d'utiliser la garderie à 16h30 engagera les parents pour 2 cases. Ensuite, se rajoutent les 1/2h utilisées au-delà d'1 h.

Mme HAUCHECORNE : Généralement les petits vont à la garderie en attendant que les grands arrivent à 17h.

Mme ESTRIER : Ce sera donc 2 cases qui seront utilisées.

M. VASSE : C'est une gestion compliquée.

Mme ESTRIER : Si les parents veulent de la flexibilité et pas d'obligation, ils doivent payer le service et pas seulement la durée de présence de leur enfant.

Mme LETESTU : Dans d'autres garderies où il y a le goûter et de l'aide aux devoirs, les parents ont des créneaux horaires pour venir récupérer les enfants.

M. VASSE : Ce sera le même principe, les parents paieront une heure d'office. Si la gestion était reprise en gestion communale ou par le SIVOS, cela coûterait aussi cher, voire plus.

Mme ESTRIER : La gestion administrative serait très lourde en fonctionnement périscolaire avec des subventions CAF.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Il y a eu une nouvelle assemblée générale extraordinaire du comité des fêtes. Une nouvelle présidente est à la tête du comité, c'est Annilaure DE LOMBAERDE. Le secrétariat est maintenu, pour le moment, par Sabine RAGNEAU.

M. VASSE : Le comité des fêtes pourra compter sur un soutien technique et logistique de la commune comme pour les autres associations.

Avez-vous d'autres questions ? M. RECHER

M. RECHER : Avez-vous des nouvelles concernant la réunion du PLUi du 13 avril ?

M. VASSE : Je n'ai pas encore eu de retour, il faut attendre car les cartes viennent d'être modifiées. Pour le PLU, j'ai relancé, par mail, la semaine dernière.

M. RECHER : C'est la seule information qui vous a été donnée ?

M. VASSE : Oui. Nous avons rencontré avec les adjoints, Mme Ludivine BAYON qui fait le lien entre les responsables de services de la CU et les collectivités. Nous avons expliqué notre mécontentement concernant le PLU encore en attente. Des habitants nous demandent où en est le PLU et nous devons répondre qu'il est en cours ! Le cahier de consultations pour les logements locatifs est prêt mais pour le moment, tout est bloqué.

M. RECHER : Il n'est pas trop tard par rapport au délai du portage ?

M. VASSE : Non, nous sommes encore dans les délais, nous avons quatre ans. Il est même possible de faire un an de plus. J'attends environ une semaine et je relancerai. Si cela ne bouge pas, nous lancerons la consultation. Nous voulions la lancer en juin pour faire une ouverture des prix de l'aménageur, mi-juillet afin d'analyser et valider le prestataire, à l'automne prochain. Celui-ci pourra alors faire la partie réglementaire et financière.

M. DUMESNIL : La réunion du 16 juin concernant le PLUi est-elle maintenue ?

M. VASSE : Je pense que oui car je n'ai pas eu de retour. Il y a des services où cela se passe bien comme la voirie, mais d'autres, comme pour le PLU où c'est plus compliqué.

M. RECHER : C'est à quel sujet la réunion du 16 juin ?

M. VASSE : Pour le PLUi. Elle a été fixée lors de la dernière réunion du 13 avril.

M. RAGNEAU : Oui j'avais noté que la nouvelle présentation serait le 16 juin à 9h.

M. VASSE : Dès que j'ai des informations sur cette réunion, j'informerai le groupe de travail.

Avez-vous d'autres questions ? **M. PION**

M. PION : Les services des déchets de la CU va procéder au changement des petites poubelles qui ne sont pas compatibles, au niveau hauteur, avec les véhicules de collecte. Les habitants recevront un courrier, le changement se fera entre le 20 et le 24 juin. Les bacs devront être accessibles, même en cas d'absence, et vidés. Il y a environ 80 bacs à changer.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? **M. RECHER**

M. RECHER : Je souhaiterais revenir sur le procès-verbal du 22 mars. Je reconnais que je suis une personne énervante et qui pose beaucoup de questions, mais néanmoins, j'utilise des mots, j'utilise des questions et je souhaiterais que **M. DUBOC** s'excuse.

M. RAGNEAU : Cela ne va pas recommencer !

M. RAGNEAU, M. DUMESNIL, Mme HAUCHECORNE, Mme ESTRIER, M. LEMAIRE quittent la salle des débats

M. RECHER : A la lecture du compte-rendu, effectivement les termes de **M. DUBOC** contiennent des menaces. En tant qu'élus, je souhaiterais être protégé. J'ai eu un peu peur et j'étais inquiet. Excusez-moi **M. DUBOC**, mais vous m'avez fait peur. J'ai surtout eu peur que vous me « cassiez » réellement la « g..... ». Aussi, je souhaiterais, s'il vous plaît **M. DUBOC**, des excuses publiques pour ce que vous avez dit en réunion.

M. VASSE : Votre remarque est prise en compte.

Avez-vous d'autres questions ? **Non**. Aussi, je lève la séance.

La séance est levée à 21h20